Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 796

Artikel: Nos félicitations

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267665

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

suisses à des prix équitables, le Conseil fédéral peut limiter le volume des im-portations de produits du même genre, percevoir des droits de douane supplé-mentaires pour les importations et obliger les importateurs à prendre en charge des produits de même genre d'origine in-

Lorsque le placement d'un produit agri-Lorsque le placement d'un produit agri-cole indigène est entravé de manière into-lérable par l'importation d'un produit d'un autre genre, le Conseil fédéral pourra maintenir dans les limites raisonnables l'importation de ces produits et cela, soit avant la récolte du produit indigène, soit avant la période où il est le plus abon-dant.

Ces mesures de protection sont desti-nées à éviter des crises dans l'agriculture, nées à éviter des crises dans l'agriculture, telles que notre pays en a connues dans un passé peu lointain, à munir les autorités des pouvoirs nécessaires en temps de difficultés d'importations, et surtout, à assurer au paysan un standard de vie correspondant aux besoins de tout travailleur. On espère par là combattre la diminution de la population rurale et des surfaces cultivables ainsi que l'évacuation d'une partie de la main-d'œuvre campagnarde. On veut aussi réaliser les promesses faites à l'agriculture pendant la guerre, ne pas laisser retomber dans la misère cette branche importante entre toutes de notre économie nationale. Le danger d'une surindustrialisation croissante de la Suisse n'est que trop réel, et la contra de la contra te de la Suisse n'est que trop réel, et la culture d'un sol ingrat doit représenter pour le travailleur, sinon un attrait, du moins une sécurité d'existence pour lui et

moins une sécurité d'existence pour lui et pour sa famille.

Ceci dit, nous espérons qu'il sera tenu compte dans l'application de la loi des besoins du consommateur de façon justifiée: que ce ne soit pas le marché qui doive s'adapter à la production, mais la production qui s'adaptera aux besoins de la consommation.

On peut espérer aussi que le paysan luimème sera heureux si le nouveau régime

même sera heureux si le nouveau régime entre en vigueur, même s'il se sent «di-rigé» dans tout le sens du mot. Car nous

rige» dans tout le sens du mot. Car nous ne voyons pas comment ces subventions, ces encouragements pourront être répartis sans un contrôle permanent et sérieux sans lequel la valeur de la loi serait inexistante. Malgré la nécessité évidente d'assainir les conditions de vie et de travail du paysan, il n'est pas dit qu'une ingérence officielle dans ses habitudes de travail et de gestion de son domaine telle qu'elle sera autorisée par cette loi, ne porte atatteinte aux besoins d'indépendance souvent farouche de notre race paysanne et vent farouche de notre race paysanne et que, d'autre part, une protection trop poussée ne nuise à l'esprit d'initiative de poussée ne nuise à l'esprit d'initiative de la jeune génération, cet esprit dont l'éco-nomie suisse ne saurait se passer.

A. Leuch.

Nos Félicitations

Deux journalistes, Ida Kleiner, rédactrice au Volksrecht à Zurich, et Anna Volonterio, à Locarno, ont reçu chacune un prix de cent mille lire du prix international de jour-nalisme créé par l'« Ente provinciale per il turismo » de Turin; la première pour ses « Esquisses piémontaises », la seconde pour ses articles consacrés à Cottolengo, à Turin, ville du St. Sacrament, articles pours dans ville du St-Sacrement, articles parus dans La Liberté, de Fribourg.

DE-CI, DE-LA

Le 16me congrès de l'Alliance internationale des femmes droits égaux, responsabilités égales, se tiendra à Naples, du 14 au 18

Les Nations Unies viennent d'éditer une brochure sur l'Education politique des fem-mes, qui est un excellent résumé de la si-tuation générale dans les différents pays.

Les suffragistes anglaises devaient célé-Les sull'agastes anglaises devaient cele-brer le 6 février à Caxton Hall, l'anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes de Grande-Bretagne. Or c'est justement ce même jour qu'est décédé le roi Georges VI. La manifestation a eu lieu tout de même, mais fort assombrie, on le pense.

Les bulletins périodiques anglais, repré-sentant les divers groupements féminins, ren-dent tour à tour hommage au défunt sou-verain dont la préoccupation sociale et mo-rale fut si bienfaisante à la nation, et saluent, pleins d'espoir la nouvelle jeune reine, dont on connaît le sérieux et la haute conscience, lui souhaitant un règne paisible.

La Confédération internationale des associations d'anciens et anciennes élèves de l'enseignement commercial supérieur — et cela représente beaucoup de secrétaires dans d'importantes positions — tiendra son pro-chain congrès à Madrid dès le 4 mai 1952.

La jeune princesse Tshai d'Ethiopie, avait fait des études de nurse, jadis dans un hópital de Londres et rèvait de doter sa partie d'un grand hópital moderne. Aujour-d'hui, son rève est réalisé grâce à la générosité de sa famille et de quelques amis, mais elle est morte trop tôt pour assister à cette réalisation.

Suisse

On annonce le décès prématuré de Mlle Isabelle Borel (Neuchâtel), l'initiatrice et l'inspiratrice avec Mlle Rollier, du mouvement si remarquable des «Eclaireuses malgré tout». Sur ce travail magnifique, lisez l'article paru dans «Femmes d'action» 1950, que l'on peut trouver au Secrétariat féminin suisse, Zurich.

Le Dr Anna Baltischwiler, ancienne di-rectrice de l'Hôpital attenant à la Pflegerin-nenschule (Zurich) est décédée, à l'âge de

La Conférence des présidentes du « Bernischer Frauenbund » s'est tenue à Berne le 28 février. A côté de plusieurs décisions, elle n'a pas oublié de recommander aux ménagères de vérifier leurs provisions alimentaires et de les renouveler s'il y a lieu.

A Winterthour, le 9 mars, s'est ouverte une exposition où les sculptures de Jean Clerc voisinent avec des peintures des deux meilleures femmes peintres du canton de Vaud, Nanette Genoux et Lélo Fiaux.

Les "Maisons" resteront fermées

Les réglementaristes viennent de lancer une offensive en France

offensive en France.

On sait qu'après la libération, l'Assemblée constituante a fait fermer les maisons de tolérance et voté de sévères mesures contre tous les proxénètes. La loi du 13 avril 1946 n'est pas restée lettre morte: dans la métropole à laquelle elle s'appliquait seulement, les maisons ont effectivement été fermées. A preuve que certaines de ces malheureuses femmes ont tenté de passer en Angleterre et en Suisse.

Impossible d'évaluer avec certitude le manque à gagner. Avant la guerre de 1939, le chiffre d'affaires des 1.300 maisons de tolérance dépassait le milliard de francs.

Rien d'étonnant donc à ce que les inté-

Rien d'étonnant donc à ce que les inté-essés cherchassent la première occasion de ressès cherchassent la premiere occasion de rétablir leurs privilèges (comme y avaient déjà réussi certains fabricants d'alcools), en poussant des parlementaires mal informés à préconiser un retour au bon vieux temps.

En novembre, un sénateur soumit au Con-En novembre, un sénateur soumit au Conseil de la République une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi abrogeant la loi du 13 avril 1946 et réglant la prostitution. En même temps, il déposait aussi une proposition de loi poursuivant expressément les mèmes fins.

La branche française de la Fédération abolitionniste, le Cartel d'action morale et sociale, des associations féminines françaises ciale, des associations féminines françaises s'émurent, comme s'émut aussi à Genève le secrétariat de la F.A.I. elle-même. Le résultat de leurs démarches fut décisif. Aux termes de la Constitution française, les projets déposés au Conseil de la République doivent d'abord être soumis à l'Assemblée nationale: la commission de la famille, de la population et de la santé publique de cette dernière refusa, en décembre, de nomer un rapporteur à cette proposition qui ner un rapporteur à cette proposition qui poussait l'outrecuidance jusqu'à autoriser tout hôtelier ou loueur en garni, à transformer son établissement en lieu de débauche, sans autorisation administrative!

C'était un succès, ce n'était pas encore la victoire.

22 jours après, en effet, un député cet-te fois, reprenait l'essentiel du projet pré-cédent. Il prétendait cependant que la nou-velle réglementation serait supérieure à l'an-

La première femme élue au Parlement de l'Inde est Shri Ti Roenka, candidate du parti du Congrès.

Rectification

Information sur le mariage dans certains territoires de l'Union française

L'information parue dans le Mouvement Féministe du 2 février 1952 pourrait donner l'impression que la monogamie est instituée en A. E. F., A. O. F., au Cameroum et au Togo. Ce n'est pas exact.

L'art. 5 du décret No 51-1100 du 14 septembre 1951 dit simplement ceci:

« Tout citoyen ayant conservé son statut personnel peut, au moment de contracter mariage, faire inscrire par l'officier d'état civil, sur l'acte de mariage, sa déclaration cienne, parce qu'elle interdisait de recevoir dans les maisons de tolérance des pensionnaires mineures, ou parce que la femme « pourra toujours se faire rayer des contrôles, sur sa simple demande, et sans qu'il puisse être opposé, de la part de quiconque, des engagements pécuniaires en particulier, ou en général, des engagements antérieurs quels qu'ils soient. Elle restera alors sous la surveillance de la police pendant 5 années consécutives... » Les « maisons » devraient être groupées dans un quartier réservé ou sises à l'écart des rues passantes!

etre groupées dans un quartier réservé ou sises à l'écart des rues passantes! Nouvelles démarches des abolitionnistes. Enfin, le 20 février, la commission de la famille, dont il a été question, décida par 30 voix et 2 abstentions, d'exclure de façon formelle toutes mesures pouvant entraîner la réouverture des maisons de tolérance. Par ailleurs la commission nommait ane

Par ailleurs la commission nommait une sous-commission chargée d'étudier l'ensemble du problème de la prostitution masculine et féminine afin de proposer toutes mesures législatives ou réglementaires susceptibles d'y porter remède. Du travail de cette dernière, pourra sortir beaucoup de bien, mais aussi beaucoup de mal, selon que les parlementaires seront plus ou moins bien éclairés par les abolitionnistes sur des problèmes extrèmement complexes.

éclairés par les abolitionnistes sur des pro-blèmes extrèmement complexes.

Les partisans de la réglementation auront d'ailleurs du mal à invoquer les arguments sanitaires car depuis la fermeture des « mai-sons » la baisse des maladies vénériennes en en France, est spectaculaire.

D'après les chiffres officiels parus dans le Bulletin de l'Institut National d'Hygiène

de juillet-septembre 1951, voici les nombres des cas déclarés par les dispensaires et les médecins. (Les fermetures des maisons se sont échelomnées sur les 6 mois suivant le 13 avril 1946).

1945 1946 1950 Blennorragie Syphilis (primaire et secondaire) 34.787 29.906 17.888 12.094 15.424 2.733 Chancre mou 1.495 1.060

Cependant l'action des abolitionnistes fran-Cependant l'action des abolitionnistes i ran-çais, épaulée par ceux de tous les pays, doit continuer pour éviter un retour en ar-rière et pour obtenir l'abolition du fichier sanitaire et social de la prostitution.

Th. de Félice.

expresse de ne pas prendre une autre épouse aussi longtemps que le mariage qu'il contracte ne sera pas régulièrement dissous ».

Il s'agit donc d'un engagement volontaire

Il s'agit donc d'un engagement volontaire de monogamie qui lie désormais l'époux, sous peine de sanctions pénales.

Quant à la liberté de contracter mariage sans que personne puisse réclamer de dot elle est entière en cas de remariage, mais pour les jeunes filles elle ne s'applique qu'aux majeures de 21 ans. Pour les mineures, le défaut de consentement des parents ne fait pas obstacle au mariage « s'il est provoqué par des exigences excessives de leur part ».

« Il y a exigence excessive chaque fois que le taux de la dot réclamée dépasse le chif-fre déterminé, suivant les régions par le fre déterminé, suivant les régions par chef de territoire ». (art. 3).

(Journal officiel 18.9.1951 p. 9644).

Dans l'Inde la femme a un nouveau visage

Fait remarquable: il y a aujourd'hui en Inde plus de femmes occupant des postes importants dans les services publics que nul-le part ailleurs au monde, l'Union Soviétique exceptée. Il y a pourtant dans ce pays 85% d'analphabètes, dont un nombre considérable de femmes adultes. Parmi les 15% restants, on compte relativement peu de femmes, et c'est précisement dans cette infime mino-

on compte relativement peu de femmes, et c'est précisement dans cette infime minorité que l'Inde a pu trouver tant de femmes capables de remplir des emplois responsables. Toutefois, la situation sociale de la femme indienne est encore, dans l'ensemble, à l'étape féodale, et les droits essentiels tels que celui d'hériter, lui sont toujours déniés. Le mariage et la maternité restent les carrières féminines les plus convoitées et les chibatires sont rares. Les femmes indiennes ont encore à livrer de nombreuses batailles mais le rythme de leurs victoires s'accélère sans cesse.

mais le ryunne de leurs reconstructions sans cesse.

C'est au libéralisme qui se répandit en Angleterre à la fin du XIXme siècle, que l'Inde doit sa première vague de féminisme. Des hommes clairvoyants et soucieux de la liberté de l'individu, furent les soutiens les

plus actifs de la cause de la femme et, en plus d'une occasion, témoignèrent d'un courage véritable. En effet, en enfreignant les règles du « purdah » (réclusion des femmes dans des appartements séparés), ils s'exposaient à l'ostracisme social, au ridicule et même à la perte de leur situation et de leurs biens. Appartenant souvent aux familles aristocratiques du pays, ils risquaient gros, ayant beaucoup à perdre. Parmi ces ardents défenseurs des droits de la femme, on comp-tait des membres de la famille du poète

tait des membres de la familie du poète Rabindranath Tagore.

Ce fut Gandhi qui groupa les efforts isolés et en fit un mouvement de masse en les rattachant à la grande cause du nationalisme et de l'indépendance de l'Inde. Par leur courage, leur ténacité et leur dynamisme, les femmes indiames en placérant d'ambléa leur courage, leur thacité et leur dynamisme, les femmes indiennes se placèrent d'emblée à l'avant-garde du mouvement féministe mondial. Kasturba, l'épouse de Gandhi, fut l'une des plus éminentes. Elle consacra sa vie entière à la libération de son pays et quoique son œuvre ait été aussi remarquable que celle du Mahatma, elle ne voulut rien garder pour elle-même de la gloire qui jaillissait sur son mari. Sarojini Naidu, brillante polémiste, femme de lettres, poète et, par-dessus tout, ardente patriote, se distingua, elle aussi, dans cette lutte. Quand elle mourut, en 1949, elle était gouverneur de l'un des Etats les plus importants de l'Inde indépendante. Sarojini Naidu vécut longtemps dans l'entourage de Naidu vécut longtemps dans l'entourage de

Gandhi, dont elle était une disciple fervente, mais n'étant pas une ascète, elle ne se dé-partit jamais d'une conception très optimiste de la vie.

Avec l'arrivée au pouvoir de Gandhi, les femmes indiennes de tous les âges et de

remmes indiennes de tous les ages et de toutes les conditions, prirent conscience du rôle qu'elles pouvaient jouer dans l'avancement de leur propre cause ainsi que dans la vie sociale et politique du pays, faisant face aux obstacles avec une force d'âme remarquable. Pendant des années, la lutte

remarquable. Pendant des années, la lutte n'apporta aucune amélioration à leur sort. Elles concentrèrent alors leurs efforts sur la conquête du droit à l'instruction, les écoles pour les filles étant alors très rares ou d'un niveau nettement inférieur.

Le gouvernement présidé par Jawaharlal Nehru proclama qu'il n'y aurait plus désormais de discrimination d'aucune sorte, sexe, race ou croyance, tout acte de discrimination devenant un délit. Parmi les femmes nommées à de hauts postes, Nehru choisit notamment sa propre sœur Vijayalakshami Pandit, comme ambassadeur de l'Inde, d'abord à Moscou, puis à Washington. Mine Raj Amrit Kaur, que son travail à l'Organisation Mondiale de la Santé avait mise en évidence, devint Ministre de la Santé Après avoir, pendant vingt ans, consacré toute son énerpendant vingt ans, consacré toute son éner-gie à la cause des intouchables, Rameshwari Nehru est aujourd'hui chargée des person-nes déplacées, problème soulevé par les événements qui suivirent, en 1947, le partage du sous-continent indien. Elle s'occupe notamment des rouages complexes d'innombrables camps de réfugiés, aussi, la partie administrative de son travail est assez considérable. Mais ses véritables responsabilités consistent à replacer ces déracinés dans le cycle économique et social normal. Une autre femme qui s'est peu souciée de sa propre publicité et que son poste a maintenu en dehors de la scène internationale est Asha Aryanyakam, un des experts qui, sous la direction de Gandhi, établirent les bases d'un programme d'éducation destiné à combattre direction de Gandhi, etablirent les bases d'un programme d'éducation destiné à combattre l'analphabétisme. Ce programme, repris en partie par le gouvernement actuel, permet aux élèves de gagner leur vie tout en étudiant, de façon à ne pas compromettre l'équilibre de leur budget.

Unesco Features — Ela Sen. (à suivre)

